



Aux bons soins des arbres

Végétal structurant la cité, l'arbre occupe une place prépondérante dans notre commune : 3 169 feuillus et conifères sont recensés aux abords des voies, l'équivalent d'une forêt de 30 hectares. Ajoutés aux 22 hectares d'espaces verts, bois et forêts répartis sur le territoire, ils contribuent à faire de Mont-Saint-Aignan une commune plébiscitée pour sa qualité de vie. Pour qu'elle le demeure, la Ville porte une attention particulière aux méthodes d'entretien de ce patrimoine et gère ses arbres de façon raisonnée.

Les végétaux et les arbres en particulier jouent un rôle primordial : en captant le CO₂ et en restituant l'oxygène, ils permettent d'épurer l'air. Et plus ils sont âgés et volumineux, plus ils sont performants à ce niveau. Par ailleurs, ils permettent de lutter contre l'effet de serre et le réchauffement climatique. En effet, grâce à l'ombrage qu'ils apportent et au taux d'humidité qu'ils rejettent, ils jouent un véritable rôle de régulateur de la température. Enfin, ils constituent un élément clé

du paysage urbain, au même titre que certaines constructions. L'urbanisation de la commune s'est faite dans les années 60 et 70. Pour contraster avec la rigueur des constructions, des plantations ont été réalisées à la même époque. Aussi, pour permettre aux chênes, tilleuls et autres châtaigniers de cohabiter pleinement dans l'environnement urbain, la Ville mène un programme particulier d'entretien de ses arbres : elle opère une taille raisonnée, à la fois bénéfique pour

les feuillus et gage de coûts maîtrisés. Cette méthode contraste avec la taille sévère, longtemps pratiquée pour des raisons économiques et culturelles, et qui a été abandonnée en 2005 sur les espaces publics mont-saint-aignanais.

Notre préoccupation, votre sécurité

La loi, et plus particulièrement l'article 671 du Code civil, oblige la Ville à ne pas planter d'arbres à moins de deux mètres d'une propriété riveraine. Tous

Idées reçues



► Ce tilleul du parc du Village, en mauvais état sanitaire suite à des coupes drastiques, va être abattu.

Couper l'arbre permet de le fortifier. Non, l'arbre est naturellement solide, toutes les branches vivantes sont utiles à l'arbre. À l'inverse, les tailles répétées le fragilisent.

Une fois coupées, les branches semblent solides et repoussent deux fois plus vite. Non, l'arbre compense la perte de ses branches par des rejets à croissance rapide. Ceux-ci sont fragiles, ont une forte prise au vent et fragilisent l'arbre.

Opérer une coupe radicale apporte une forme harmonieuse à l'arbre.

Non, l'élagage bien fait ne se remarque quasiment pas. Il permet d'éclaircir l'intérieur de la couronne de façon proportionnelle et homogène, sans déséquilibrer l'arbre.

En s'accrochant autour du tronc, le lierre étouffe l'arbre. Non, ce n'est pas une plante parasite, le lierre possède ses propres racines et s'appuie sur l'arbre pour aller capter de la lumière. Il ne gêne en rien sa croissance sauf sur un arbre malade où il vaut mieux le contenir.

Seules les racines nourrissent l'arbre, je peux donc couper ses branches. Certes, elles l'alimentent en eau et sels minéraux. Mais c'est surtout grâce aux feuilles que l'arbre grandit en bonne santé.

La durée de vie d'un arbre est limitée. Non, s'il n'est pas taillé ou si son entretien est limité, la durée de vie d'un arbre est supérieure à celle d'un homme.

les arbres placés en-deçà de cette limite n'ont aucune raison d'être taillés, sauf si bien sûr la sécurité des habitants est impactée. Ainsi, ce mois-ci, la Ville procède à la taille de 83 érables limitrophes de propriétés privées route de Maromme, et à l'abattage sanitaire de deux hêtres au parc du Village. Lorsque des branches fragilisées ou des arbres malades risquent de tomber, la Ville anticipe les éventuelles tempêtes et procède à leur abattage. Dans un souci de renouvellement de son patrimoine, à chaque arbre supprimé, un autre est replanté, au même endroit ou dans un lieu approprié. Pour exemple, il y a deux ans, de vieux maronniers situés face au parc du Village, ont été abattus au profit d'une replantation de chênes.

La taille raisonnée, bénéfique pour l'arbre et le budget

La gestion du patrimoine arboré requiert des compétences particulières que la Ville confie à une entreprise spécialisée. 65 000 € sont programmés chaque année dans ce domaine. Outre les coupes réglementaires, la Ville mène un programme de taille régulière mais raisonnée, afin de concilier environnement et contraintes urbaines. Elle établit ainsi un programme prévisionnel de taille des arbres, tous les trois ou cinq ans selon leur espèce et leurs besoins. Deux périodes sont propices à ces

interventions : avant le printemps et après l'automne, moments pendant lesquels la sève ne circule plus dans le végétal. Outre le meilleur respect de la nature, ce fonctionnement génère des économies. En effet, une taille coûte en moyenne 200 € HT par arbre. Si la Ville menait des opérations de taille sévère comme elle le faisait par le passé, en intervenant sur les arbres une fois par an, cela représenterait un coût d'entretien unitaire de 1 000 € pour cinq ans. Alors qu'en opérant une taille tous les cinq ans via le principe de taille raisonnée, le coût est ramené

à 400 € ; soit une économie de gestion de 600 € par arbre sur cinq ans. "C'est une excellente manière de respecter la nature tout en étant vigilant sur les économies", assure Bertrand Camillerapp, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable. Tailler autant que nécessaire mais le moins possible, un principe qui s'applique pour la majeure partie des arbres présents sur le territoire. Deux exceptions esthétiques cependant, avenue du Mont-aux-Malades où la Ville opère une taille très régulière des niwaki et rue Lefort Gonssolin où les tilleuls en rideaux sont taillés annuellement.



► À la Vatine, seul le bois mort a été enlevé de ce bouleau.

Taille sévère, taille raisonnée, quels effets ?

Pour comprendre le principe de **taille raisonnée** et les méfaits de la taille drastique, rien de plus représentatif qu'une illustration. Doté de racines, surmonté d'un tronc avec des ramifications au sommet, l'arbre est un être vivant qui respire tout au long de l'année via le processus de la photosynthèse. Lorsque l'on taille de manière raisonnée, l'arbre adopte une architecture solide spécifique aux essences. À l'âge adulte, il limite sa hauteur en réduisant sa pousse annuelle (1). Si une coupe doit être effectuée, en cas de contraintes réglementaires par exemple, l'élagueur opère une suppres-

sion des branches de petit diamètre (2). Le tronc est sain, la sève y circule parfaitement et irrigue de manière optimale chaque cellule vivante de l'arbre (3). Les racines enfin, se développent parfaitement et assurent un ancrage de l'arbre au sol. Idéalement, le volume de feuilles correspond au volume de racines (4).

A contrario, si l'on pratique la **taille sévère**, la forme de l'arbre se dénature. L'étiage déstructure son architecture et laisse apparaître des rejets, qui poussent plus haut que la cime originelle (5). La coupe de grosses charpentières, les branches d'un diamètre supérieur à 8 cm, provoque une plaie ouverte dans laquelle la pourriture s'installe. Au-delà de l'aspect inesthétique, elle affaiblit considérablement l'arbre (6). Le tronc quant à lui devient irrégulier avec une écorce plus fine. Des champignons s'y installent et des trous d'insectes

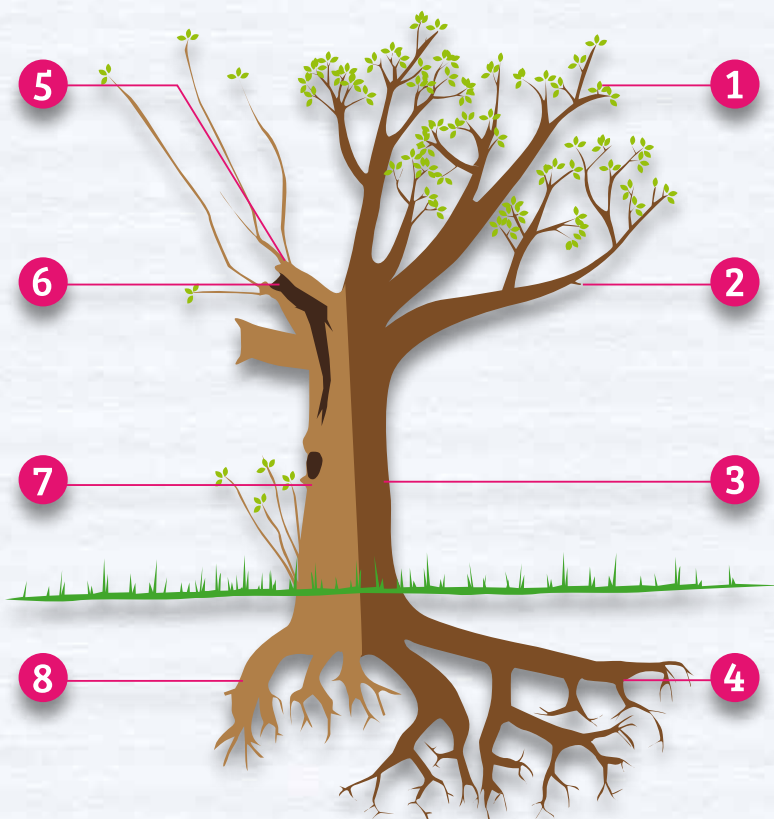
apparaissent (7). Les racines enfin, n'étant plus assez alimentées par les branches, se fragilisent ; la stabilité de l'arbre est alors compromise (8).

La méthode d'entretien pratiquée par la Ville a fait ses preuves : en dix ans, le service urbanisme et environnement a permis de redonner force et robustesse aux arbres du territoire. Pour continuer à préserver ce patrimoine remarquable, la Ville recense l'ensemble des arbres mont-saint-aignanais, qu'ils soient plantés sur le domaine public ou au sein de propriétés privées. Des arbres marqueurs du passé ont, d'ores et déjà, été repérés : des chênes centenaires, des magnolias ou encore des cèdres bleus et des arocaris. Cette identification permettra de mieux protéger certains arbres emblématiques tout en valorisant le patrimoine urbain. À découvrir dans un prochain dossier. ●



Rue du Roumois, la Ville a effectué à l'automne une taille de calibrage de cet alignement de tilleuls.

Taille sévère - taille raisonnée



Conseils

Comment entretenir ses arbres et arbustes ?

Rappelons-le, il n'est pas nécessaire de tailler un arbre. Si vous souhaitez cependant alléger sa silhouette, nous vous conseillons d'enlever les bois morts en été, au moment où ils sont le plus visibles. Puis, s'il est nécessaire de couper des branches vivantes, il convient de couper celles inférieures à 8 cm de diamètre, de novembre à février.

Concernant les haies, il faut éviter qu'elles créent une gêne sur le domaine public. Aussi, il est recommandé de les tailler une fois par an sur les côtés et tous les quatre ans en hauteur pour les haies de type bocager, deux à trois fois par an pour les haies topiaires, situées en bordure de voirie et enfin une à deux fois par an pour les haies libres.

Si vous ressentez le besoin de couper un arbre pour gagner en clarté, n'oubliez pas que la sensation d'ombre est souvent due à la hauteur des haies.

Avant de planter un arbre, pensez à le choisir en fonction de sa taille adulte et de son encombrement futur. L'agence régionale de l'environnement offre bon nombre de conseils et renseignements ; n'hésitez pas à consulter leurs fiches pratiques.

www.arehn.asso.fr